

Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

TVBuONAIR

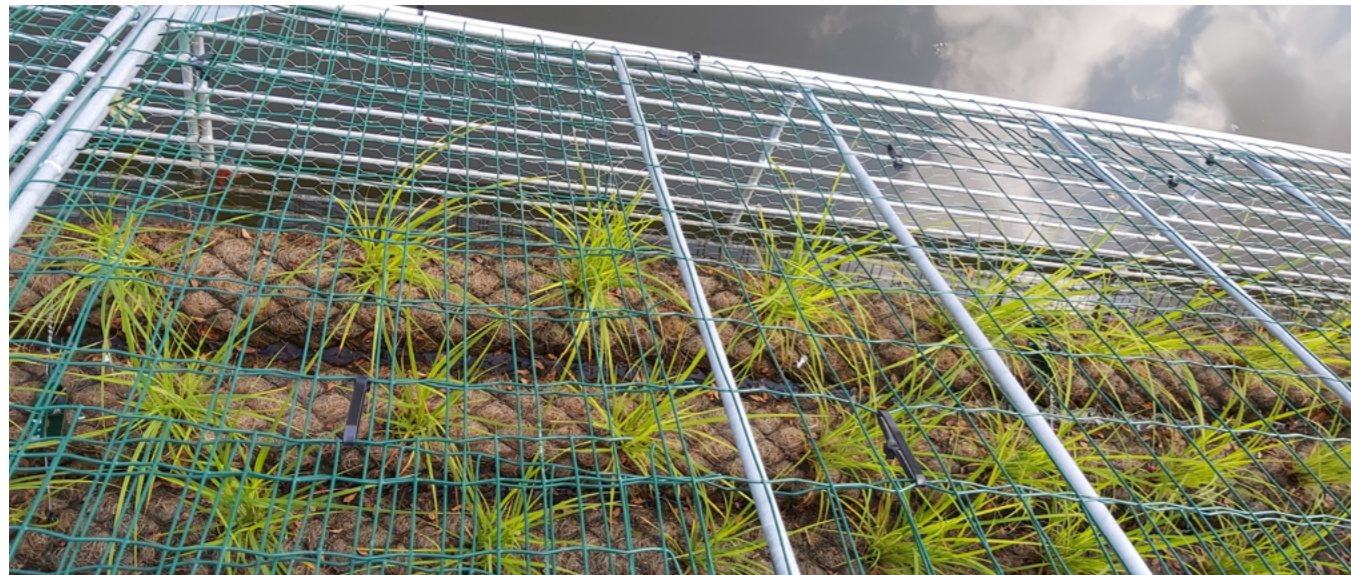
LES PANIERS VÉGÉTALISÉS



LES ENJEUX POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE EN MILIEU URBANISÉ

- L'artificialisation et la rectification des berges de certains cours d'eau entraînent des faciès d'écoulement essentiellement homogènes et des lacunes en matière de capacité d'accueil, d'alimentation et de reproduction de la faune piscicole. En offrant des supports de ponte, des zones de cache et d'alimentation pour les alevins, les paniers végétalisés compensent en partie cette perte d'habitat et s'intègrent donc dans une démarche de restauration de la trame bleue.
- Dans la mesure où ils participent au maintien des populations de poissons indigènes, les paniers végétalisés contribuent à lutter contre les espèces invasives (telles que le gobie) qui exercent une prédation trop importante sur la fraie des poissons.
- Au-delà de l'intérêt piscicole strict, l'aménagement est une aubaine pour la faune environnante : oiseaux, batraciens, macro-invertébrés, zooplanctons.
- L'apport de verdure sur des berges murées contribue à améliorer l'esthétique du cours d'eau.
- Ce type d'aménagement encore peu commun suscite la curiosité des passants. L'installation de panneaux didactiques aux abords du dispositif sera l'occasion de sensibiliser la population à la protection des cours d'eau et de la biodiversité associée.

EN PRATIQUE...



- Les paniers végétalisés sont constitués de paniers métalliques fixés à la berge dans lesquels sont installés des fascines biodégradables en fibres de coco préalablement végétalisées à l'aide de plantes semi-aquatiques. La mise en place de ce type de dispositif nécessite une expérience de terrain ainsi que des connaissances techniques particulières. Il est dès lors, conseillé de faire appel à des fournisseurs et prestataires spécialisés. Pour vous accompagner dans vos démarches, vous pouvez également faire appel aux conseils des acteurs de l'eau de votre territoire. On pensera spécifiquement aux Contrats de rivière en Wallonie et aux structures qui portent les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en France.
- Afin que les investissements soient rentabilisés, les sites propices au placement des paniers devront être préalablement identifiés. Les aspects à considérer sont notamment : l'impact paysager ; sur une voie navigable, la fréquence des passages de bateaux pour que les remous soient modérés sur le dispositif ou encore les zones d'amarrage des bateliers à éviter. Pour ancrer durablement la structure métallique des paniers végétalisés, seules les berges en « dur » sont adaptées. Il s'agira également de travailler en concertation avec le gestionnaire de cours d'eau concerné et d'obtenir toutes les autorisations nécessaires avant de se lancer dans la réalisation du projet. Une attention particulière sera apportée aux voies navigables sur lesquelles le dispositif ne doit pas être une entrave aux passages des embarcations.
- Les fascines de coco doivent être mises en culture à l'aide d'hélophytes (des plantes semi-aquatiques dont l'appareil végétatif est aérien et dont le système racinaire se développe dans un sol gorgé d'eau) préalablement à l'installation in situ. Ce travail sera préférentiellement réalisé par un prestataire spécialisé, au même titre que la galvanisation de la structure métallique qui évitera la corrosion. Le placement des fascines sur site sera réalisé lorsque les hélophytes auront atteint un stade de croissance qui garantira leur bon redéploiement, une fois placée dans le milieu naturel.
- Les paniers métalliques seront premièrement ancrés à la berge du cours d'eau. On veillera à ce que ceux-ci soient immergés d'une quinzaine de centimètres afin de permettre aux racines de croître directement dans l'eau et d'y puiser les ressources essentielles au développement des plantes. Les fascines seront ensuite arrimées à la structure à l'aide de colliers de serrage. On privilégiera une installation durant la fin du printemps/début de l'été afin de maximiser la croissance aérienne et racinaire des plantes.
- En termes de suivi, il est intéressant de s'assurer régulièrement de l'état des paniers et d'évaluer leur impact sur la faune en place. Ce suivi pourra se faire à l'aide de pièges à macro invertébrés, de caméras étanches GO-pro ou d'échosondeurs qui permettront de recenser la faune piscicole lors des périodes de fraie.

BON À SAVOIR

- Il est déconseillé d'humidifier les fascines de coco préalablement à la pose des paniers végétalisés. En effet, si cette humidification facilite le travail de plantation des hélophytes, elle rend ensuite malaisées la manipulation et l'arrimage de la structure.
- Le prix au mètre linéaire de la structure avoisine les 200€ TVAc.
- Les paniers végétalisés profitent particulièrement aux espèces de poissons phytophiles, c'est-à-dire les espèces qui se servent des racines des plantes aquatiques comme support de ponte (brochets, gardons, tanches, etc).
- Semblables aux paniers végétalisés, les radeaux végétalisés ont également pour vocation de recréer des milieux de vie pour la faune. Ils ont par contre, la particularité de pouvoir être installés au sein même du cours d'eau, sans qu'un point d'ancrage au niveau de la berge ne soit nécessaire. Les radeaux sont composés de structures métalliques sur lesquelles viennent s'implanter des végétaux hélophytes maintenus à la surface grâce à un système assurant la flottaison (mousses ou tubes fermés). Le dispositif est maintenu en place grâce à des lests en béton. De ce fait, il sera bien plus sensible aux remous de surface qui pourraient engendrer son décrochage.

UN PROJET MOBILISATEUR LOCALEMENT



La mise en place de paniers végétalisés est l'occasion de réunir autour d'une même table, différents acteurs du cours d'eau. En Belgique, on pense plus particulièrement aux gestionnaires de cours d'eau, aux contrats de rivières, à la Maison wallonne de la Pêche, aux associations locales de pêcheurs, etc. En France, il s'agira des Voies Navigables de France, des structures porteuses des SAGE, des Contrats de Rivières ainsi que des usagers du cours d'eau (pêcheurs, navigation de plaisance, ...). Au-delà des objectifs premiers visés par les aménagements, le processus de concertation induit par ce projet commun en faveur du cours d'eau offre des perspectives de partenariat utiles, ultérieurement à l'échelle du territoire et localement avec les collectivités.

S'il est difficilement imaginable d'associer directement les citoyens à la mise en place de paniers végétalisés, ces dispositifs particuliers et encore peu fréquents ne manqueront pas d'attiser la curiosité des passants. Pour pouvoir tirer parti de cet aspect innovant, il est intéressant d'envisager la manière de valoriser ces aménagements en termes de sensibilisation. On pense notamment à l'installation, à proximité du dispositif, de panneaux de sensibilisation sur la thématique des cours d'eau et de la préservation des organismes qui y vivent. Il est également possible d'organiser des balades guidées ou des activités de découvertes de la faune aquatique afin de montrer en quoi les paniers végétalisés participent à augmenter la qualité biologique du cours d'eau. Les journées wallonnes de l'eau ou les journées mondiales de l'eau (déclinées localement selon les années et les acteurs) peuvent être l'occasion de valoriser les aménagements mis en place.



UN EXEMPLE INSPIRANT !

Par le passé, la Sambre, comme d'autres cours d'eau, a fait l'objet d'importantes modifications pour accueillir le fret des industries implantées notamment en bords de voie d'eau. Le dragage, la chenalisation et la consolidation des berges empierrées ou bétonnées sont autant d'aménagements qui ont détruit des habitats précieux pour la faune et la flore.

En 2017, Le Fonds piscicole et halieutique de Wallonie, la Maison wallonne de la pêche et le Contrat de rivière Sambre et Affluents ont mené un vaste projet en vue de recréer des espaces de reproduction et des habitats sur des annexes de la Basse-Sambre et du canal Charleroi-Bruxelles.

Parmi les aménagements réalisés, 100 mètres de paniers végétalisés ont été placés sur les darses du Roton à Farciennes, du Boubier à Châtelet et de Franières à Floreffe, recréant ainsi des milieux de vie.



POUR ALLER PLUS LOIN

- [Maison Wallonne de la Pêche](#)
- [Contrat de Rivière Sambre et affluents](#)



Projet soutenu par



Plus d'infos sur :



L'Union européenne et la Wallonie investissent dans votre avenir

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING